

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## *Sous le soleil de Miró*

Le concours *Sous le soleil de Miró* se déroule du jeudi 30 mai au dimanche 8 septembre 2019 et est organisé en marge de l'exposition *Miró à Majorque. Un esprit libre*

### 1. DEUX MODES DE PARTICIPATION

Du 30 mai au 8 septembre 2019 inclusivement, visitez le [concours.lesoleil.com](http://concours.lesoleil.com) et cliquez sur le visuel du concours et remplissez le formulaire en ligne en répondant à la question.

Du 30 mai au 8 septembre 2019 inclusivement, visitez l'exposition, remplissez le bulletin de participation, répondez à la question et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet au Musée national des beaux-arts du Québec avant le dimanche 8 septembre 2019 à 17 h.

### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les administrateurs, dirigeants et employés du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, d'Air Canada et leurs agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

### 3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Le mercredi 11 septembre 2019 à 14 h (HNE), le représentant du Journal Le Soleil fera le tirage du finaliste volet web parmi les participants qui se seront inscrits via le [concours.lesoleil.com](http://concours.lesoleil.com) et transmettra le résultat du tirage au MNBAQ.

Le mercredi 11 septembre 2019 à 14 h (HNE), la responsable de la publicité du MNBAQ fera le tirage du finaliste volet coupons de participation obtenus en visitant le MNBAQ.

Le jeudi 12 septembre 2019 à 14 h (HNE), la responsable de la publicité du MNBAQ fera le tirage du gagnant parmi les 2 finalistes.

La personne gagnante devra réclamer son prix dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date où elle aura été rejointe la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si le gagnant ne peut être joint dans les quinze (15) jours suivant le tirage, un autre tirage aura lieu.

#### **4. DESCRIPTION DU PRIX**

Le voyage comprend :

- Une paire de billets pour deux (2) personnes à destination de l'Espagne. (Valeur de 5 012 \$)
- Visite du vignoble Bodegas Borsao, dans la ville de Zaragoza en Espagne et l'hébergement pour deux (2) nuits (Valeur de 500 \$)
- 1 000 \$ d'argent de poche

Le voyage pour 2 personnes a une valeur approximative de 6 512 \$.

#### **Conditions générales – Billets d'avion Air Canada**

- Les voyages sont permis uniquement à bord de vols réguliers exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou les transporteurs d'Air Canada Express (non valables pour les vols des transporteurs Star Alliance, ni pour les vols à code multiple);
- Les voyages doivent être réservés et effectués entre le 15 septembre 2019 et le 15 septembre 2020 et sont sous réserve des disponibilités au moment de la réservation.
- Les périodes d'interdiction de voyage suivantes s'appliquent :
  - 18 décembre 2019 au 07 janvier 2020
  - 17 juin 2020 au 28 juin 2020
  - 09 juillet 2020 au 09 septembre 2020
- Il n'est pas permis de modifier les réservations une fois la date du voyage confirmée.
- Aucun mille Aéroplan, ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélisation ne seront accordés pour les vols effectués.
- Les voyageurs ont la responsabilité de :
  - acquitter tous les coûts qui ne sont pas expressément décrits aux présentes, y compris, sans s'y limiter, les taxes aéroportuaires ou d'appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour toute escale de nuit, les repas et consommations, les frais de service, les repas à bord, les divertissements et les frais liés aux bagages enregistrés;

- assumer les frais engagés entre leur domicile et le point de départ puisque le voyage aérien débute et se termine à ce point de départ;
  - souscrire une assurance voyage personnelle suffisante avant leur départ, s'ils le désirent ou en ont besoin;
  - se munir de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, et se conformer aux règles de douane et d'immigration.
- Les billets émis sous ce code promotionnel ne peuvent pas être vendus, monnayés, cédés, ni remboursés s'ils ne sont pas utilisés. Ils doivent être acceptés tels quels, sans possibilité de substitution, de modification ou de prolongation.
  - L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise.
  - Les utilisateurs de codes promotionnels peuvent être tenus responsables auprès d'Air Canada du non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.

#### **Conditions générales – la visite du Vignoble et l'hébergement**

- Les périodes d'interdiction suivantes s'appliquent :
  - Le 20 septembre, ainsi que les week-ends.

#### **5. CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Le gagnant et la personne l'accompagnant devront obtenir à leurs frais tous les documents requis pour voyager, le cas échéant.

Le gagnant ou la personne l'accompagnant devra également fournir une carte de crédit valide d'une compagnie émettrice reconnue lors de l'inscription à l'hôtel afin de couvrir les frais supplémentaires.

Dans l'éventualité où le gagnant et la personne l'accompagnant n'auraient pas les documents nécessaires pour voyager, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

En cas d'imprévu ou de capacité insuffisante, le voyageur se réserve le droit de modifier les dates de voyage, après en avoir discuté avec le gagnant.

Le voyage n'inclut pas les frais de contribution au fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages québécois. Les dates de naissance et numéros de passeport peuvent être exigés au moment de la réservation. Les passeports doivent être valides pour une période excédant de six (6) mois la

date de retour prévue au Canada. Des citoyens canadiens nés dans certains pays peuvent avoir besoin d'un visa en plus de leur passeport valide. Une carte de résident permanent est exigée pour les résidents permanents et les immigrants reçus qui ne sont pas citoyens canadiens. Aucun changement ne peut être apporté à la réservation dès l'ouverture du dossier avec le fournisseur.

## 6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 6.2 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlement du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 6.3 Le gagnant ou la gagnante doit signer un document dégageant les employés du MNBAQ, du journal Le Soleil, de Borsao et d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 6.4 La personne gagnante du prix ainsi que la personne qui l'accompagne doivent consentir, si requis, à ce que leur nom et/ou leur image, notamment leur photo et/ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 6.5 La personne accompagnant la personne gagnante du prix doit signer un document dégageant le MNBAQ, du journal Le Soleil, de Borsao et d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant du prix remis au gagnant ou de son utilisation.
- 6.6 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, du journal Le Soleil, de Borsao et d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.
- 6.7 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlement du concours*, le MNBAQ, du journal Le Soleil, de Borsao et d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 6.8 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 6.9 Le MNBAQ, du journal Le Soleil, de Borsao et d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes

ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.

- 6.10 Le MNBAQ, du journal Le Soleil, de Borsao et d'Air Canada et leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 6.11 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlement du concours*, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 6.12 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants. En fournissant ces renseignements, le participant consent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 6.13 Le *Règlement du concours* est disponible sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée ([mnbaq.org](http://mnbaq.org)).

Musée national des beaux-arts du Québec

Ce Vendredi 17 mai 2019